Condamnation pour blasphème au XVIIe siècle. 1670.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_A_f0255
SourceBoite_035_A-14-chem | Prostitution, blasphème.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d’un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l’autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l’Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Condamnation pr blasphème au XVIIe s.
1670

255

1 certain Sarrazin de Caen (22 ans) : élevé par les Jésuites ; fonde 1 religion, s'habille en prêtre, déclare que la messe est 1 culte d'idoles, est confié c/ fou à la garde de sa mère. Il s'échappe, va à 1 chapelle de N. D. du Bord, s'assage les hostiles les met en miettes et frappe le prêtre qui célébrait avec 1 épée. 3 jours après on lui coupe la ~~[illegible]~~ [illegible] [illegible]. Très calme pour le procès. Ne se plaint pas ~~[illegible]~~ l'exécution.

(3 Août 1670).

Lachr. (Gerichtstage. H 235-236)

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/11644?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/11644?context=pdf